



Action “Investir Régulièrement via Plan d’investissement”

Cette action est organisée par CBC Banque SA, dont le siège social est établi Avenue Albert 1er 60 à 5000 Namur, TVA BE 0403.211.380, RPM Liège – division Namur.

L’action débute le 7 janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019.

CBC Banque peut décider unilatéralement de mettre fin à l’action de manière anticipée.

Conditions de l’action pour un Plan d’investissement en OPC*

Pour tout nouveau Plan d’investissement en OPC dont CBC est le promoteur assorti d’un ordre d’épargne automatique équivalent à 50€ par mois au moins (soit un ordre permanent de 50€ par mois, 150€ par trimestre ou 600€ par an) ouvert auprès de CBC Banque entre le 7 janvier 2019 et le 31 décembre 2019

et dans lequel au moins 50€ ont été versés avant le 31 décembre 2019,

nous effectuerons un versement unique de 50€ sur votre compte dans les 3 mois qui suivent votre premier versement.

L’octroi du cashback se fera sur la base du bénéficiaire du plan d’investissement. Un seul octroi de 50€ sera versé par bénéficiaire.

Le Plan d’investissement CBC est un plan d’investissement périodique (non fiscal) qui investit les mises de fonds versées dans des parts de capitalisation d’organismes de placement collectif (OPC). Toutes les caractéristiques d’un plan d’investissement sont disponibles sur www.cbc.be/planinvestissement

Veuillez lire le document d’informations clés pour l’investisseur et le prospectus du ou des fonds choisis dans votre plan d’investissement avant d’investir.

*par OPC, on entend un organisme de placement collectif

Ces informations sont soumises au droit belge et relèvent de la juridiction exclusive des tribunaux belges. En cas de plaintes, vous pouvez vous adresser à gestiondesplaintes@cbc.be (tél. 081 80 31 63) ou à ombudsman@ombudsfin.be.

Les informations et données à caractère personnel recueillies dans le cadre de cette action sont destinées à des activités de prospection, de promotion et de marketing de CBC Banque SA (siège social : Avenue Albert 1^{er} 60 à 5000 Namur). La loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l’égard des traitements de données à caractère personnel, modifiée par la loi du 11 décembre 1998, vous confère un droit d’accès et de rectification de ces données. En outre, elle vous accorde le droit de vous opposer, sur demande et gratuitement, au traitement de données à caractère personnel envisagé à des fins de marketing direct.

Pour de plus amples informations sur vos droits et la manière de les exercer, nous vous invitons à consulter la « Déclaration générale en matière de respect de la vie privée à l’égard des clients au sens large – CBC Banque », disponible via la lien www.cbc.be/vieprivee